



## **Quand le DSPIP se prend pour le juge...**

C'est avec une grande surprise que nous avons appris le 10 juin 2016 la nouvelle hiérarchie en œuvre au sein du SPIP 47 :

ce n'est plus le JAP qui décide au final mais le DSPIP qui a décidé d'une autorisation de sortie pour une PPSMJ sous PSE

**plus restrictive que ce qu'avait accepté le JAP...**

Est-ce à dire que la politique de gestion des extensions horaire est gérée non plus par les magistrats mais le DSPIP ?

Est-ce à que la responsabilité des décisions se porte sur le SPIP malgré la délégation des magistrats ?

Est-ce à dire que Monsieur le Directeur devra être consulté sur toutes les demandes à venir ?

**Nous ne pouvons être d'accord avec une telle décision qui relève à notre sens d'un abus d'autorité et exigeons que les places et rôles de chacun tels que la LOI les prévoit soient respectés afin de ne pas troubler encore plus le travail des travailleurs sociaux.**

CGT Travailleurs SPIP 47

13 juin 2016